



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 57/2017
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 28 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-sept, le vingt juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 13 Juin 2017.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, FIEVRE, RIGAUD, MARQUIER, LE GUIRIEC, JOUET, SEIB-TAUPIN, GARBIN.

PROCURATIONS

Mme LASSALLE	à	Mme MAUREL
M. JOUSSEAUME	à	M. ZAMBONI
M. ARNAL	à	M. CASTAING
M. FERTE J.	à	Mme JOUET
Mme FERTE S.	à	Mme SEIB-TAUPIN
M. DELON	à	Mme GARBIN

EXCUSÉ : M. MARTIN.

SECRETARE : Mme LIAN a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Construction d'un Club House - demande de subvention à la Fédération Française de Football

Madame le Maire indique que les travaux de construction d'un Club House pour l'étoile Aussonnaise peuvent faire l'objet d'une demande de subvention à la Fédération Française de Football au titre du fonds d'aide au football amateur.

Les travaux sont estimés à 358 351.80 € HT.

Plan de financement :

- Fédération française de football : 20 % 71 670.36 €
- Conseil Départemental : 30 % 107 505.54 €
- Autofinancement : 50 % 179 175.90 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- de solliciter une subvention à la Fédération Française de Football au titre du fonds d'aide au football amateur pour la construction d'un Club House à hauteur de 20% du coût des travaux HT.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 23 Juin 2017

Le Maire,

Lysiane MAUREL

